

Sécurité privée et terrorisme. Quel rôle ? Quelles responsabilités ?

Octobre 2015



« Oui, la France est en guerre ». Ce sont les mots du 1^{er} ministre Manuel Valls. « La France est en guerre contre le terrorisme, le djihadisme et l'islamisme radical » précise-t-il à la tribune de l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2015. Le mot dans toute sa clarté était mis sur une réalité. Il y a néanmoins encore un fossé entre le mot, tout ce qu'il peut signifier, et la perception pour la population de ses conséquences. Peut-être est-ce mieux ainsi, cela évite de créer une paranoïa collective génératrice potentielle de troubles inutiles et de nouvelles paralysies dont notre pays n'a pas besoin.

Si la sphère de la sécurité publique semble particulièrement mobilisée aujourd'hui pour faire face aux risques terroristes, je reste pour le moins étonné, pour ne pas dire frappé et inquiet, qu'une plus grande sensibilité de cet état de guerre ne se fasse jour dans le monde spécifique de la sécurité des entreprises ou des collectivités. D'un site Seveso à un événement associatif en passant par un immeuble de bureau ou un marché du dimanche, tout est devenu une cible potentielle par le fruit d'un hasard local intelligemment piloté en 2.0 dans le lointain et la pénombre.

La sécurité privée ne fait pas beaucoup mieux. Partie intégrante et légitimée au cours des dernières années comme l'un des maillons de la chaîne de sécurité qui assure la protection de la Nation, je ne suis pas certain que notre métier se pose la question des adaptations qu'il faudra mener rapidement pour faire face à ce contexte nouveau. Une réflexion est donc nécessaire afin d'adapter pour partie le rôle de la sécurité privée, ses moyens, son offre et ses liens au sein de la chaîne de sécurité nationale.

La guerre a changé de forme. Elle ne ressemble plus à celle des livres d'histoire. Des cohortes de César à la guerre de cent ans, de l'épopée Napoléonienne aux affrontements plus récents des américains au Vietnam ou

de l'ex-Union Soviétique en Afghanistan, des blocs identifiés et visibles s'affrontaient. Plus récemment encore la guerre des 6 jours ou Tempête du Désert ont eu des formes d'un classique convenu comparé à ce que nous affrontons aujourd'hui. C'est lointain mais soudainement présent, virtuel ou digital, déstructuré mais parfaitement organisé et réfléchi.

Après la guerre de 14, De Gaulle qui n'était pas encore le général célèbre qu'il deviendra, fustigeait l'immobilisme de la pensée stratégique et militaire de l'époque qui aboutit à construire la ligne Maginot. Il pensait déjà mouvement, changement, adaptabilité, aviation et technologie. Aujourd'hui aussi il y a des révolutions à faire dans nos têtes, des tabous à faire tomber, des questions à poser et des décisions à prendre. De la clairvoyance de De Gaulle à la clarté des mots de Valls, inspirons nous pour être responsables. Pour ce qui concerne la sécurité privée, notre rôle n'est pas, littéralement, de lutter contre le terrorisme mais de participer activement à la protection des biens et des personnes. Ils sont tous devenus aujourd'hui cible potentielle au hasard de cette guerre tout à la fois virtuelle et d'une barbarie ancestrale.

Une lente évolution qui s'accélère

La France a malheureusement une certaine expérience du terrorisme. Dans les années 80 ce fut Action Directe et des attentats d'inspiration politique. En 1982, celui de la rue des Rosiers d'inspiration antisémite. Dans les années 90, ce fut une vague d'attentats d'inspiration islamique dont le plus marquant fut celui de la station RER Saint Michel en 1995. A cette époque, la sécurité privée n'était pas directement ou indirectement impliquée dans la réponse à ces événements.

C'est vers la fin des années 2000 que nous eûmes les premiers échanges au sein de l'Union des Entreprises de Sécurité

Privée (USP) concernant la montée des communautarismes dans nos entreprises et des risques potentiels associés. Evidemment notre attention était plus vive concernant les tendances islamistes, on ne parlait pas encore de salafistes ou de djihadistes. Il y a encore 4 ou 5 ans, si nous avions mis ouvertement en débat le sujet et nos craintes, tant publiquement qu'au sein de nos entreprises, nous aurions été taxés de racisme et d'atteinte aux libertés individuelles et religieuses.

Dans le même temps, la crise économique était passée par là et le seul sujet évoqué par les clients étaient la baisse des budgets et donc du niveau de sécurité quoi qu'on en dise. Les responsables sécurité pour la plupart s'en désolaient mais les priorités étaient claires et pilotées de main de fer par les acheteurs. Comme nous, les responsables sécurité étaient inaudibles sur le sujet. C'était pourtant déjà le temps de Mohamed Merah et son épopée meurtrière, 2012.

2014 est arrivée. Avec elle, l'Etat Islamique et l'explosion de ces jeunes radicalisés fruit d'années de semences. En fin d'année, trois attentats d'une nouvelle forme sont perpétrés, discrets et minimisés à l'époque, à Joué les Tours, Dijon et Nantes, il n'est plus possible aujourd'hui de les dissocier de l'ensemble. Se furent les signaux de moins en moins faibles annonçant la déflagration du 7 janvier suivie de Sid Ahmed Ghamraoui, de Saint Quentin Fallavier et de Thalys, liste en cours...

L'idée n'est pas là de virer paranoïaque ou agitateur. La volonté est simplement de poser le débat de ce que nous voulons, ou pas, mettre en œuvre pour améliorer la protection des personnes, des entreprises et des collectivités face à ces nouveaux risques. Nous n'avons pas affaire à un épiphénomène, la période qui s'est ouverte l'est pour de très nombreuses années. La sécurité privée dans les limites des prérogatives qui lui sont données par les textes a, sinon des responsabilités et un rôle à jouer, au moins un devoir d'engagement citoyen.

Un avant et un après 7 janvier, de la surveillance à la protection

Nous sommes donc maintenant résolument dans l'après. Charlie a fait le tour de la planète. Valls a mis les mots. L'exécutif et le Parlement travaillent au projet Sentinelle et Saint Quentin Fallavier a fait entrer de plein pied la protection des sites industriels dans le débat. Soit dit en passant, ce débat est assez voisin, pour ne pas dire parfaitement identique, de celui de la protection de sites comme celui de BFM

TV et de Libération attaqués en 2014 par un déséquilibré ou de la raffinerie Lyondellbasel, probablement victime de malveillance interne le 14 juillet dernier. Nous parlerons donc de façon générique de protection des sites. Avant il y avait la surveillance, maintenant il y a la protection. On peut rester dans la première ou choisir la deuxième, elle devient alors une version durcie de la solution de sécurité en place. Passer de l'une à l'autre n'impose pas forcément des ruptures ou des coûts majeurs, surtout face à l'enjeu.

Dans l'ère qui s'ouvre je retiens aujourd'hui 6 constats majeurs.

1^{er} constat : en dehors de clients anglo-saxons et de quelques exceptions françaises, la sûreté n'est pas un enjeu des directions générales.

Il y a une grande naïveté des entreprises françaises face aux risques potentiels encourus. Les directions sécurité ayant été très affaiblies ou inexistantes le sujet n'est pas traité.

J'ai pu rencontrer plusieurs dirigeants dans la période qui a suivi le 7 janvier. Dans le meilleur des cas, j'ai assisté à une prise de conscience brutale. Plus viscérale, émotionnelle, que raisonnée, elle me semble déjà oubliée face à des enjeux jugés plus importants, plus habituels ou simples à traiter.

2^{ème} constat : côté donneurs d'ordres, la prise de décision est lente et quant à la mise en œuvre, on parle souvent d'années. Ce temps n'est pas compatible avec les enjeux.

Dans la grande majorité des cas, s'il y a momentanément une prise de conscience, elle se dilue rapidement dans les méandres des processus de décisions ou d'achats. L'absence de moyens humains aptes à gérer un projet simple de renforcement des défenses physiques ou d'installations technologiques plus complexes est également une explication.

Je connais des pays où sur la base d'une analyse de risque et de préconisations professionnelles, des décisions sont prises instantanément. Leur mise en œuvre se déroule alors entre 2 et 6 mois suivant la complexité. Je ne connais pas un dossier en France, même « urgent » qui prenne moins de 18 mois.

3^{ème} constat : côté sécurité privée, l'offre est loin d'être clé en main pour le client. Elle est totalement segmentée entre l'humain, la technologie (qui elle-même est très segmentée) et les défenses physiques. L'offre n'est pas aujourd'hui au niveau des enjeux.

Il en résulte un défaut évident de cohérence et surtout d'efficacité, tant budgétaire que sécuritaire. C'est également vrai du côté des donneurs d'ordres où ces trois domaines dépendent souvent de départements différents. Je n'ouvrirai pas aujourd'hui le débat inutile du qui a créé quoi. Personnellement j'ai toujours pensé que c'est l'offre qui doit progresser et s'adapter, sinon il ne faut pas reprocher à la demande d'être comme elle est.

Pour le client, s'il n'est pas professionnel du domaine, cette segmentation est certainement une barrière. Par ailleurs, les entreprises de sécurité privée, habituées depuis 20 ans à un marché de demande où la solution de sécurité est imposée par les acheteurs (la même qu'avant moins chère), n'apportent pas de valeur ajoutée. Les raisons en sont connues : la pression concurrentielle du marché d'une part et une lecture court terme des entreprises de sécurité d'autre part. Elles ont laminé tous les moyens financiers nécessaires pour inventer l'avenir. La rentabilité étant faible, nulle voire négative, très peu d'investisseurs forts et professionnels se positionnent sur ce marché en France.

4^{ème} constat : il y a une faiblesse de compétences et de professionnalisme pour aborder efficacement les nouveaux risques.

Tant au sein des entreprises de sécurité privée qu'au sein des services de sécurité interne, il y a aujourd'hui un manque de compétences théoriques dans le domaine de la sûreté et un manque de savoir-faire dans la gestion des projets indispensables à toute volonté d'évolution.

La sûreté n'étant pas forcément une priorité, la gestion au quotidien laisse souvent à désirer. Je suis éberlué de voir le nombre de portes non fermées qui devraient l'être, de caméras qui ne marchent pas, de caméras mal réglées montrant le ciel, de végétation jamais taillée qui a fini par fermer le champ de l'objectif, de grillages troués, de projecteurs grillés, de clés non gérées, de visiteurs ou livreurs libres de circuler... le tout signalé cent fois mais sans effet. Comme partout, il faut d'abord maîtriser les basiques, c'est loin d'être onéreux ou difficile.

Ensuite, il ne s'agit plus seulement de gérer au quotidien la qualité routinière d'une prestation de simple surveillance mais de relever d'un voire de deux crans le niveau d'exigence, d'efficacité et de fiabilité de la solution en place, de la « durcir » comme on dit dans le jargon du métier, pour qu'elle résiste aux nouvelles menaces. Ce manque

de compétences explique en partie le 3^{ème} constat, la lenteur des projets.

5^{ème} constat : le rôle de la sécurité privée peut clairement évoluer pour participer plus activement à l'effort de protection de la Nation. Une tentative partagée public / privée de faire évoluer la loi de tutelle a avorté en 2014. La nouvelle donne impose de se remettre au travail.

Si la sécurité privée est aujourd'hui légitime, fruit de 15 ans d'efforts, la définition de son champ d'action date de 30 ans. Il n'a été que très légèrement revu depuis. L'armée et le projet Sentinelle ne feront pas tout et en dehors de quelques exceptions, la protection du domaine privé restera, et doit rester, à la charge du privé. Le citoyen n'acceptera pas éternellement que son impôt protège d'autres sites que le régaliens et l'intérêt vital.

Dans les choses qui ont changé le 7 janvier, l'une concerne directement les agents de sécurité, pour la première fois de l'histoire, quelques centaines d'entre eux ont revêtu des gilets pare balles. Plus qu'anecdotique un seuil a été passé. Le prochain posera la question de l'armement pour ceux qui seront réellement impliqués dans la protection de sites sensibles en l'absence de l'armée ou de la force publique. Cette question, taboue, est déjà ouvertement posée dans le domaine spécifique de la sécurité rapprochée privée. Jusque là, en France, cette activité n'est pas armée ; elle en aurait le droit contrairement à ce que beaucoup croit.

Dans le même temps, sur notre territoire, nombre de VIP étrangers sont protégés par leurs propres bodyguards armés dans un flou diplomatique et légal dont seul notre pays a le secret. A la suite de Charlie, de nombreux journalistes, intellectuels, grands patrons,... ont fait des demandes de protection auxquelles le Service de Protection des Hautes Personnalités (SPHP) ne peut pas répondre. Il n'en a ni les moyens ni le rôle.

L'implication de la sécurité privée comme élément complémentaire dans la protection de la Nation, impose de revoir la notion et la définition de sécurité privée et de voie publique, autre question taboue : chez Charlie, le policier (ça aurait pu être un agent de sécurité privée) dans le hall est mort. Nous étions dans une logique de surveillance, pas de protection. Les sites sensibles en milieu urbain se protègent d'abord par l'extérieur, dans le cas contraire nous n'aurions pas vu autant de militaires et de CRS armés devant des immeubles à partir du 8 janvier.

Cette protection passe par des obstacles à la progression pour donner du temps à la mise en sécurité de la cible ou à la riposte. Il faut également anticiper l'alerte par la mise en place de barrières moins physiques comme la vidéo-protection. Dans le cadre de Charlie cela aurait peut pu permettre la mise en sécurité ou l'évacuation des personnes si cela avait été prévu, ce qui n'est jamais le cas.

6^{ème} constat : il y a 160 000 agents de sécurité en France. De part la population employée, le risque d'infiltration par de futurs terroristes est maximum.

En six mois plusieurs cas ont déjà été identifiés et traités avec les moyens du bord. Il est en effet impossible de licencier un salarié sur un soupçon fort et avéré de radicalisation même si sa page Facebook ne laisse aucun doute sur le sujet. Ou si c'est possible, il faut un temps extrêmement long pendant lequel il travaillera en toute impunité sur un aéroport, une centrale nucléaire ou tout simplement un salon, un musée ou un site touristique.

Il y a ici une urgence absolue de prise de conscience et surtout de mise en place de moyens légaux et rapides sinon d'annuler les autorisations d'exercer au moins de les suspendre. Un travail plus délicat est à mettre en œuvre en amont concernant le recrutement, puis la veille, sur l'évolution de certains salariés. Cela pose la question des moyens possibles pour les entreprises de sécurité privée de pouvoir agir sur leur propre sûreté. Aujourd'hui elles n'ont aucun moyen légal pour cela.

La situation aujourd'hui

La sécurité privée, à chaque attentat a profité d'un effet d'aubaine indéniable. En 2001, il avait duré 18 mois, le 7 janvier, il a duré deux mois. On s'habitue. Je crois que l'on devient résilients.

Saint Quentin Fallavier et Lyondellbasel ont suscité des réactions déjà plus intéressantes. Dans le monde de l'industrie à risques, Seveso, les compétences et la sensibilité sont plus fortes qu'ailleurs. Cet environnement est donc moins concerné par le 4^{ème} constat. Cet environnement parle depuis longtemps de protection et les décisions et actions devraient suivre pour durcir les solutions suite aux événements récents.

Au-delà de la résilience, je crois qu'il y a la compréhension plus ou moins intuitive que mettre des agents de sécurité supplémentaires, payés au SMIC, aux portes des immeubles ou installations ne peut être la solution en tant que telle. Un agent de sécurité privée fouillant les sacs à l'entrée d'un grand

magasin rassure peut-être le consommateur (mais est-ce encore vrai ?) mais n'empêchera en rien une attaque terroriste dans les versions d'aujourd'hui. Le temps de la bombe dans un sac appartient au passé et les solutions associées à la surveillance. Il faut bien sûr conserver ces solutions mais là où il sera jugé nécessaire de passer en mode protection, il s'agira de les faire évoluer.

La nature du site à protéger n'est plus un critère aussi discriminant dans l'analyse du risque. Ce sont les ingrédients ou les symboles qu'il faut anticiper. Charlie c'était la liberté, demain ce peut être l'histoire, la culture, la religion ou l'éducation.

Le hasard est également une composante. Je crois que l'on n'explique toujours pas l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe, la policière municipale tuée par Koulibaly ou de Patricia Châtelain par Glam ou un complice. Gérer le hasard... il faut donc être imaginatif et se replonger dans la théorie du chaos.

Agissons

Je propose 10 thèmes pour adapter la sécurité privée aux nouveaux risques terroristes.

- Renforcer l'information et la sensibilisation des dirigeants des entreprises à leur besoin de sécurité.
- Renforcer l'information et la sensibilisation des dirigeants des entreprises de sécurité privée à la nouvelle situation.
- Renforcer la technicité et les convictions des directeurs sécurité pour qu'ils assument une position plus forte dans leur entreprise.
- Expliquer et débattre avec tous les acteurs publics et privés de la différence entre surveillance et protection et faire émerger les solutions associées, tant opérationnelles que légales.
- Développer les moyens légaux des entreprises de sécurité privée pour lutter contre les risques d'infiltration au sein des effectifs d'agents de sécurité.
- Travailler avec les partenaires sociaux à l'effort de sensibilisation et de mise en place de nouveaux moyens d'anticipation, de gestion, de prévention et de protection.
- Développer des modules de formation pour un nouveau type de vigilance à destination des agents de sécurité et de l'encadrement. L'intégrer au CQP APS et à la formation continue.
- Faire évoluer le périmètre d'intervention de la sécurité privée afin de permettre certains types d'interventions ou de présence sur la voie publique tel que, vidéo-surveillance, chicane, barrierrage, escorte, fouille, ...

- Organiser les conditions de l'armement pour la sécurité rapprochée et pour les sites qui décideront de passer en mode protection.
- Organiser l'intégration la sécurité privée dans les plans de crise déjà en place au niveau de l'autorité publique

Nous avons un devoir collectif d'adaptation rapide aux nouvelles menaces. Quel que soit l'immobilisme général de notre pays, qu'un premier ministre emploie le mot guerre concernant notre territoire nationale au sein de l'Assemblée ne peut pas rester sans effet. Des questions taboues doivent être posées, ceci ne préjuge pas de la solution. Ne pas le faire serait une erreur voire une faute. Le temps n'est plus au constat, il est globalement partagé, il est à la décision et à l'action. Soyons donc acteurs pour ne pas être victimes, restons professionnels pour rester en distance et efficaces.

Les fondamentaux de notre Nation sont attaqués, défendons les.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a vertical line and a horizontal line at the bottom.

Michel MATHIEU
Président de Securitas
Membre du collège du CNAPS